



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} OCTOBRE 2018

Compte Rendu

(Convocation du 17/09/2018)

Présents : Mmes CARLIER Cécile, GUILLOUD Paulette, PONCET Catherine, SEYCHELLES Véronique, TRUFFAUT Nadine, MM. ABDILLA Thierry, CARRE Jean-Claude, DURAND Marcel ; GADOU Eric, MERLOZ Hervé, MERMET Romain

Absents : ANNEQUIN Didier ; DURAND Eric ; JULLIEN Bruno, PERICAS-MOYA Christian

Catherine PONCET est nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 h 30 par Véronique SEYCHELLES, le Maire.

Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu du 4 juillet 2018 a été validé.

Compte rendu des délégations du maire

- *Arrêtés*

2018-29 / 2018-30 : Arrêté de circulation et permission de voirie Chemin du stade – SMEAHB – Travaux sur ouvrage existant réseau eau potable

2018-31 / 2018-32 : Arrêté de circulation et permission de voirie Chemin de la Serve – SMEAHB – Travaux branchement d'eau (pour Mr ROUX Sébastien)

2018-33 / 2018-34 : Arrêté de circulation et permission de voirie Chemin de l'Eglise – EIFFAGE – Travaux réfection voirie

2018-35 / 2018-36 : Arrêté de circulation et permission de voirie Chemin du Gaz – EIFFAGE – Travaux réfection voirie

2018-37 / 2018-38 : Arrêté de circulation et permission de voirie Route de la Tour – SMEAHB – Travaux branchement assainissement (Pour Mr RULLIERE et Mme BROCHIER)

2018-39 : Arrêté de circulation Route du Triève – Foire

- *Délégations*

2018-28 : Rachat de deux prêts et emprunt pour un projet d'investissement

2018-29 : Maîtrise d'ouvrage city stade Alp'Etude

2018-30 : Sol classe maternelle

2018-31 : Participation financière aux charges de fonctionnement du service RASED

2018-32 : Convention SACPA

2018-33 : Fusion du syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Bourbre (SMABB) et du syndicat intercommunal des marais de Bourgoin-Jallieu (SIM)

2018-34 : Utilisation de la sono de la salle des fêtes

2018-35 : Service commun informatique

2018-36 : Produits phytosanitaires

2018-37 : Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

2018-38 : Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

2018-39 : DM pour opération d'ordre – Frais d'étude PLU de 2015 et frais de parution MAPA voirie 2014

2018-40 : Programme voirie 2018

2018-41 : Réfection du talus chemin du Stade

2018-42 : Toiture église

Administration générale

- *DIA*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une Demande d'Intention d'Aliéner a été reçue : vente DURAND / BOISSEAU

Le Conseil Municipal à l'unanimité ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption.

Compte-rendu des adjoints

▪ Urbanisme (ABDILLA Thierry)

▪ *Dossiers en cours*

| N° de demande | Demandeur | Type de Travaux | Date de dépôt | Arrêté d'autorisation |
|-------------------------|--------------------------------|--|---------------|-----------------------|
| PC 038 147 17 10003 | ROUX Sébastien | Construction d'une maison | 06/04/2018 | Accepté le 20/07/2018 |
| PC 038 147 18 10004 | RESTA Angèle | Construction d'une maison | 21/06/2018 | Refusé le 08/09/2018 |
| CUb 038 147 18 10021 | ROSTAING Noël | | 04/05/2018 | Accepté le 02/07/2018 |
| CUb 038 147 18 10025 | DURAND Jean-François | | 26/05/2018 | Accepté le 06/07/2018 |
| CUb 038 147 18 10030 | BONVALLET Mireille | | 07/07/2018 | Refusé le 06/09/2018 |
| DP 038 147 18 10011 | GRECO Sébastien | Aménagement garage existant | 18/06/2018 | Accepté le 06/07/2018 |
| DP 038 147 18 10012 | Les serres du moulin fleuri | Serre | 29/06/2018 | Accepté le 19/07/2018 |
| DP 038 147 18 10013 | CARRE Max | Modification d'une ouverture | 05/07/2018 | Accepté le 06/07/2018 |
| DP 038 147 18 10014 | LAMBIN Thomas | Piscine | 06/07/2018 | Accepté le 16/07/2018 |
| DP 038 147 18 10015 | SCHEID Robert | Panneaux photovoltaïques | 06/07/2018 | Accepté le 19/07/2018 |
| DP 038 147 18 10016 | SUBTIL Michel | SAS d'entrée en bois | 13/07/2018 | Accepté le 23/07/2018 |
| DP 038 147 18 10017 | AGATE Géomètres | Division parcellaire (terrain Poulet Marie-Claude) | 16/07/2018 | Annulé le 06/08/2018 |
| DP 038 147 18 10018 | PINTRAND Nicolas | Piscine | 27/07/2018 | Accepté le 10/08/2018 |
| DP 038 147 18 10019 | AGATE Géomètres | Division en vue de construire | 04/08/2018 | Accepté le 06/08/2018 |
| DP 038 147 18 10020 | DREVET Jordan | Réparation d'un mur | 03/09/2018 | Accepté le 17/09/2018 |
| DP 038 147 18 10021 | VIVA Energie | Installation panneaux photovoltaïques (Chez Mr FUZIER Mickael) | 06/09/2018 | Accepté le 17/09/2018 |
| DP 038 147 18 10022 | CHARBONNIER Daniel | Véranda | 14/09/2018 | Accepté le 27/09/2018 |
| DP 038 147 18 10023 | PANTALACCI Dominique | Crépis | 17/09/2018 | Accepté le 21/09/2018 |

▪ *Convention Service Administration Droits du Sol VDD*

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible d'ajouter à la convention l'instruction par le service ADS des déclarations préalables complexes. Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition.

(Délibération n°2018/44)

Madame le Maire indique que, depuis le 1^{er} janvier 2018, le service d'instruction des autorisations d'urbanisme est étendu à l'échelle des Vals du Dauphiné, excepté pour La Tour du Pin qui instruit ses autorisations en interne.

Madame le Maire précise que ce service d'instruction des autorisations d'urbanisme est un service unifié avec la Communauté de communes Val Guiers, depuis le 1^{er} janvier 2018.

Madame le Maire indique qu'un avenant à la convention modifiant les modalités de fonctionnement et de financement de ce service a été transmis aux Communes concernées pour approbation.

Madame le Maire précise que les Communes demeurent bien compétentes en matière de délivrance des autorisations du droit des sols. La Communauté de communes des Vals du Dauphiné est simplement le support de ce service d'instruction des autorisations d'urbanisme dont les principaux objectifs sont:

- Instruire les Certificats d'Urbanisme opérationnels et Permis (de Construire, d'Aménager, de Démolir) au regard des documents d'urbanisme en vigueur.
- Améliorer les conditions d'instruction des personnels communaux en mettant en place un outil informatique commun de gestion des autorisations, en prodiguant conseils et veille juridique et en apportant des conseils sur la rédaction des règlements des documents d'urbanisme.
- Améliorer l'information des pétitionnaires par la formalisation d'outils communs de communication.

Madame le Maire ajoute qu'une répartition du coût de fonctionnement du service entre les Communes bénéficiaires et la Communauté de communes des Vals du Dauphiné est rendue nécessaire notamment par des contraintes budgétaires.

En outre, Madame le Maire indique qu'à titre estimatif, la masse salariale du service d'instruction des autorisations d'urbanisme pour l'année 2018 est de 198 156 €. Ce montant correspond à 4,5 ETP (Equivalent temps plein). Il intègre le renfort de personnel de la Communauté de communes Val Guiers intégré au service unifié depuis le 1^{er} janvier 2018.

25% de cette masse salariale est prise en charge par la Communauté de communes des Vals du Dauphiné, soit environ 49 539 €. 15% de cette même masse est prise en charge par la Communauté de communes Vals Guiers. La Communauté de communes des Vals du Dauphiné prend également en charge les frais de gestion du service (logiciel, fournitures etc...) soit 9 908 € par an en moyenne. (Hors budget SIG également pris en charge par la Communauté de communes) La part restante à répartir, chaque année, entre les Communes qui bénéficient du service, serait d'environ 118 894 €. Le coût estimatif de fonctionnement du service (salaires et frais de gestion) est donc de 208 064 € pour l'année 2018.

Finalement, Madame le Maire détaille la méthode de répartition :

- 1- Prise en compte du taux de construction admis par le SCoT Nord-Isère pour chaque Commune en fonction de sa typologie (6, 8, 10 ou 12 logements pour 1 000 habitants).
- 2- Calcul du besoin maximum de production de logements par an et par Commune en fonction de sa population (taux de construction SCoT x Population / 1 000).
- 3- Calcul du nombre de logements global à produire par an sur toutes les Communes concernées par le service ADS en fonction des objectifs SCoT (simple addition des chiffres calculés au point n°2).
- 4- Calcul de la part (en pourcentage) de chaque Commune sur ce nombre total de logement à produire.
- 5- Répartition du coût entre les Communes en fonction de ces parts.

Un tableau joint à la présente délibération détaille cette répartition, pour chaque Commune actuellement bénéficiaire du service d'instruction des autorisations d'urbanisme. Il est précisé qu'en cas d'intégration d'une ou de plusieurs nouvelles Communes cette répartition nécessitera d'être recalculée.

Après discussions, le conseil municipal à l'unanimité :

- ⇒ **APPROUVE** le contenu de l'avenant n°1 de la convention et le principe de financement du service d'instruction des autorisations d'urbanisme.
 - ⇒ **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement le 1^{er} adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, l'avenant n°1 de la convention concernant le fonctionnement et le financement du service d'instruction des autorisations d'urbanisme.
 - ⇒ **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement le 1^{er} adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.
- Finances, Economie (Cécile CARLIER)
 - *Point à fin septembre*

FONCTIONNEMENT du 09/06/2018 au 17/09/2018
DE PENSES

| Chapitre | | Budgétisé | réalisé période | % Réalisé | Disponible | % Dispo. |
|--------------|---|---------------------|---------------------|---------------|---------------------|---------------|
| 11 | Charges à caractère général | 172 849,90 € | 46 424,49 € | 60,10% | 68 974,99 € | 39,90% |
| 12 | Charges de personnel | 188 456,00 € | 65 632,45 € | 73,50% | 49 919,20 € | 26,50% |
| 22 | Dépenses imprévues Fonct | 10 000,00 € | 0,00 € | 0,00% | 10 000,00 € | 100,00% |
| 23 | Virement à la sect ^e d'investis. | 118 957,10 € | 0,00 € | 0,00% | 118 957,10 € | 100,00% |
| 42 | Opérations d'ordre entre section | 906,00 € | 0,00 € | 0,00% | 906,00 € | 100,00% |
| 65 | Autres charges gestion courante | 58 210,00 € | 17 223,85 € | 60,10% | 23 214,54 € | 39,90% |
| 66 | Charges financières | 23 100,00 € | 8 709,08 € | 40,90% | 13 640,72 € | 59,10% |
| 67 | Charges exceptionnelles | 0,00 € | 0,00 € | 0,00% | 0,00 € | 0,00% |
| Total | DE PENSES | 572 479,00 € | 137 989,87 € | 50,10% | 285 612,55 € | 49,90% |

RECETTES

| Chapitre | | Budgétisé | réalisé période | % Réalisé | Disponible | % Dispo. |
|--------------|----------------------------------|---------------------|---------------------|---------------|---------------------|---------------|
| 2 | Excédent antérieur reporté Fonc | 23 986,10 € | 0,00 € | 0,00% | 23 986,10 € | 100,00% |
| 13 | Atténuations de charges | 0,00 € | 0,00 € | 0,00% | -21,62 € | 0,00% |
| 42 | Opérations d'ordre entre section | 194,00 € | 0,00 € | 0,00% | 194,00 € | 100,00% |
| 70 | Produits des services | 30 450,00 € | 5 119,70 € | 66,80% | 10 117,30 € | 33,20% |
| 73 | Impôts et taxes | 260 623,90 € | 102 519,50 € | 61,20% | 101 047,90 € | 38,80% |
| 74 | Dotations et participations | 240 150,00 € | 60 553,00 € | 34,30% | 157 751,00 € | 65,70% |
| 75 | Autres produits gestion courante | 17 075,00 € | 6 746,68 € | 98,60% | 234,88 € | 1,40% |
| 76 | Produits financiers | 0,00 € | 2,89 € | 0,00% | -2,89 € | 0,00% |
| 77 | Produits exceptionnels | 0,00 € | 0,00 € | 0,00% | -2 476,21 € | 0,00% |
| Total | RECEPTE | 572 479,00 € | 174 941,77 € | 49,20% | 290 830,46 € | 50,80% |

INVESTISSEMENT du 09/06/2018 au 17/09/2018

DEPENSES

| Chapitre | | Budgétisé | réalisé période | % Réalisé | Disponible | % Dispo. |
|--------------|----------------------------------|---------------------|--------------------|---------------|---------------------|---------------|
| 1 | Solde d'exécution d'inv. reporté | 0,00 € | 0,00 € | 0,00% | 0,00 € | 0,00% |
| 20 | Dépenses imprévues Invest | 10 000,00 € | 0,00 € | 0,00% | 10 000,00 € | 100,00% |
| 40 | Opérations d'ordre entre section | 194,00 € | 0,00 € | 0,00% | 194,00 € | 100,00% |
| 41 | Opérations patrimoniales | 6 000,00 € | 5 952,26 € | 99,20% | 47,74 € | 0,80% |
| 10 | Dotations Fonds divers Réserves | 0,00 € | 0,00 € | 0,00% | 0,00 € | 0,00% |
| 13 | Subventions d'investissement | 0,00 € | 0,00 € | 0,00% | 0,00 € | 0,00% |
| 16 | Remboursement d'emprunts | 65 220,00 € | 27 894,89 € | 63,20% | 24 013,69 € | 36,80% |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 22 800,00 € | 0,00 € | 0,00% | 22 800,00 € | 100,00% |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 0,00 € | 0,00 € | 0,00% | 0,00 € | 0,00% |
| 21 | Immobilisations corporelles | 260 250,00 € | 39 394,37 € | 21,50% | 204 422,65 € | 78,50% |
| 22 | Immos reçues en affectation | 0,00 € | 0,00 € | 0,00% | 0,00 € | 0,00% |
| 23 | Immobilisations en cours | 215 890,52 € | 4 337,60 € | 2,00% | 211 552,92 € | 98,00% |
| 26 | Participations et créances ratta | 0,00 € | 0,00 € | 0,00% | 0,00 € | 0,00% |
| Total | DEPENSES | 574 354,52 € | 77 579,12 € | 18,50% | 473 031,00 € | 81,50% |

RECETTES

| Chapitre | | Budgétisé | réalisé période | % Réalisé | Disponible | % Dispo. |
|--------------|----------------------------------|---------------------|--------------------|---------------|---------------------|---------------|
| 1 | Solde d'exécution d'inv. reporté | 11 753,11 € | 0,00 € | 0,00% | 11 753,11 € | 100,00% |
| 21 | Virement de la section de fonct. | 118 957,10 € | 0,00 € | 0,00% | 118 957,10 € | 100,00% |
| 24 | Produits des cessions | 0,00 € | 0,00 € | 0,00% | 0,00 € | 0,00% |
| 40 | Opérations d'ordre entre section | 906,00 € | 0,00 € | 0,00% | 906,00 € | 100,00% |
| 41 | Opérations patrimoniales | 0,00 € | 5 952,26 € | 99,20% | 47,74 € | 0,80% |
| 10 | Dotations Fonds divers Réserves | 195 161,00 € | 2 536,95 € | 92,60% | 14 426,77 € | 7,40% |
| 13 | Subventions d'investissement | 64 599,79 € | 10 810,00 € | 45,40% | 35 247,79 € | 54,60% |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 201 110,00 € | 0,00 € | 0,00% | 201 110,00 € | 100,00% |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 0,00 € | 0,00 € | 0,00% | 0,00 € | 0,00% |
| 21 | Immobilisations corporelles | 0,00 € | 0,00 € | 0,00% | 0,00 € | 0,00% |
| 27 | Autres immos financières | 0,00 € | 0,00 € | 0,00% | 0,00 € | 0,00% |
| Total | RECETTE | 592 487,00 € | 19 299,21 € | 36,10% | 382 448,51 € | 63,90% |

- Voirie (Jean-Claude CARRE)
 - *Groupement de commande VDD (Délibération n°2018/48)*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de signer une convention de groupement de commandes avec la communauté de communes des Vals du Dauphiné dans le cadre du marché de fauchage et d'élagage des voiries communales et des travaux de voirie.

Après échanges, Madame le Maire propose au conseil municipal de ne pas signer cette convention.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ⇒ **REFUSE** de signer la convention de groupement de commandes avec la communauté de communes des Vals du Dauphiné ;
- ⇒ **ACCEPTÉ** seulement d'adhérer à l'assistance de la maîtrise d'ouvrage ;
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Mme le maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

- *Etude de sol city stade*

Madame le Maire présente les devis reçu pour les études de sol.

| Nom de la société | Montant HT | Montant TTC |
|-------------------|------------|-------------|
| EG SOL | 1 750,00 € | 2 100,00 € |
| FONDASOL | 2 860,00 € | 3 432,00 € |

C'est l'entreprise EG SOL qui a été retenue.

L'étude de sol a eu lieu vendredi 28 septembre.

- *Abris bus Eynoud*

Suite à une rencontre sur place, Madame le Maire a eu l'autorisation du propriétaire pour implanter l'abri bus sur le chemin d'Eynoud. Un acte notarié sera fait prochainement. (Cessation gratuite)

Le devis de l'abri bus doit être réactualisé.

- *Point sur les travaux : Talus ch. Stade, Ch. de l'Eglise, Ch. du Gaz et PATA*



Les travaux « Chemin du stade » sont terminés. La réception des travaux aura lieu prochainement.

La réfection de la route se fera au printemps 2019 avec l'engazonnement mais celle-ci sera bientôt rouverte à la circulation : des panneaux « chaussée glissante » seront installés.

Les travaux de voirie sont également terminés pour le « chemin de l'Eglise » et « chemin du Gaz ». A ce jour, il reste la résine et le marquage au sol à réaliser.

- Bâtiments (Jean-Claude CARRE)

- *Toiture Eglise*

Les travaux sont terminés. La réception des travaux doit se faire prochainement.

Suite au mail de Mr Bruno JULLIEN, des renseignements ont été demandé auprès de la fondation du patrimoine et de la mairie de Montcarra. Nous attendons leur retour.

- *Accessibilité Groupe Scolaire et Mairie*

La réception des travaux a été faite. Il reste la pelouse qui sera semé par notre employé communal.

- *Travaux groupe scolaire*

Les sols des deux classes maternelles ont été changés.

L'Inspecteur de l'Education Nationale viendra le vendredi 5 octobre faire le tour de l'école en présence de Mr CARRE Jean-Claude.

- *Serrures*

En raison d'un problème avec les ordinateurs de la mairie, le commercial doit revenir semaine 41 afin d'installer la serrure pour la mairie. Les autres serrures seront installées durant les vacances d'octobre pour le groupe scolaire et la salle des fêtes.

- Scolaire, social (Nadine TRUFFAUT)
 - *Rentrée scolaire*

Pour la rentrée 2018 / 2019, 102 élèves ont été inscrits.

La répartition des classes est la suivante :

- PS, MS : 24
- GS CP : 27
- CE1, CE2 : 24
- CM1, CM2 : 27

Madame MARION Corinne est la nouvelle directrice de l'école.

Un réunion entre le sou des écoles, la directrice et la mairie aura lieu le 13 octobre.

- *Devis nettoyage des vitres du groupe scolaire (Délibération n°2018/47)*

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise « Doissin Nettoyage » pour le nettoyage des vitres du groupe scolaire. Le devis s'élève à 1 000 € HT.

Le nettoyage devra se faire la 1^{ère} semaine des vacances de la Toussaint.

Après discussions, le conseil municipal à l'unanimité :

- ⇒ **ACCEPTE** le devis de « Doissin Nettoyage » pour un montant de 1 000€ HT
- ⇒ **DONNE** tous pouvoirs à Mme le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier
- *Informatique scolaire*

Les VPI ont été installés dans 3 classes cet été et donne entière satisfaction aux enseignantes.

- Vie associative

Nadine TRUFFAUT informe les conseillers que la tartiflette du CCAS a dû être annulée par manque de réservations.

La foire de Doissin aura lieu samedi 6 octobre, cette année une dizaine d'exposants seront présents.

Compte rendu Vals du Dauphiné

- Dissolution de l'agence de mobilité Nord Isère

Madame le Maire informe que l'agence de mobilité Nord Isère sera dissolue au 31 décembre 2018.

- Transfert de la compétence GEMAPI aux syndicats mixtes de gestion des cours d'eau (Délibération n°2018/45)

Vu la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014

Vu la Loi portant sur la Nouvelle Organisation du Territoire de République (NOTRe) du 7 août 2015

Considérant le transfert aux EPCI de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018

Considérant les transitions engagées par les syndicats de bassin versant dans l'objectif d'exercer la compétence GEMAPI

Vu la délibération n°529-2018-147 de la Communauté de Communes Les Vals Du Dauphiné concernant le Transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations) aux syndicats de bassin versant et consultation des communes en vue d'adhérer aux syndicats mixtes de gestion des cours d'eau

Madame le Maire indique à l'Assemblée que la compétence GEMAPI est une compétence obligatoire des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) depuis le 1^{er} janvier 2018. Initialement destinée à ne plus laisser des cours d'eau sans gestionnaire attribué, et à clarifier les rôles des différentes collectivités territoriales, elle n'a pas nécessairement vocation à réorganiser les modalités de gestion et d'intervention sur les cours d'eau, la logique de bassin versant prévalant sur les découpages administratifs.

Aussi, Les Vals du Dauphiné ont souhaité confier l'exercice de la compétence aux syndicats de bassin versant déjà présents sur le territoire :

- SIAGA - Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents,
- SHR - Syndicat du Haut Rhône,
- SIBF - Syndicat Intercommunal du Bassin de la Fure,
- SIAHBLV - Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin Hydraulique Bièvre Liers Valloire.

Madame le Maire précise que deux cas de figure se présentent sur le territoire des Vals du Dauphiné :

- Soit les communes adhéraient d'ores et déjà aux syndicats de bassin versant et avaient validé une part importante de la programmation technique et financière de la structure. Auquel cas, le processus de représentation entraîne de plein droit l'adhésion des Vals du Dauphiné à la structure et ainsi de lui transférer la compétence. Les Vals du Dauphiné doivent néanmoins valider la modification des statuts des structures auxquelles adhéraient les communes afin de les rendre conformes avec la compétence GEMAPI. C'est le cas pour les bassins versants du Guiers (SIAGA) et de la Bourbre (SMABB -Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre),
- Soit les communes n'adhéraient pas aux syndicats de bassin versant. C'est le cas notamment des bassins versants marginaux sur le territoire des Vals du Dauphiné, recoupant souvent partiellement une à deux communes. Néanmoins, les enjeux sur ces zones mêmes réduites peuvent être très variables (du Rhône à la tête de bassin d'un petit cours d'eau). Aussi, afin d'assurer une homogénéité de la GEMAPI sur l'ensemble du territoire et dans la mesure où les coûts induits par l'adhésion à ces structures sont relativement réduits par rapport aux enjeux, le transfert de la compétence semble pertinent. L'adhésion à chacun des syndicats doit être précédée par la consultation de l'ensemble des communes des Vals du Dauphiné.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ⇒ **APPROUVE** l'adhésion et le transfert de la compétence GEMAPI au SIAGA pour le bassin versant du Guiers et de la Bièvre.
- ⇒ **APPROUVE** l'adhésion et le transfert de la compétence GEMAPI au SHR, au SIAHBLV et au SIBF.

- ⇒ **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.
- Rapport de la CLECT pour les compétences SDIS, Poteaux incendie, bibliothèques communales, PLUi et GEMAPI

| COMPETENCES | DOISSIN |
|-------------------------|---------------|
| SDIS | Non concernée |
| Poteaux incendie | Non concernée |
| Médiathèques communales | Non concernée |
| PLUi | 1 036,00 € |
| GEMAPI | 1 148,75 € |

(Délibération n°2018/46)

Vu l'avis favorable de la CLECT du 19 juin 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu l'article L1609 nonies C du Code Général des Impôts

Vu la délibération n°70-2017-70 du 23 février 2017 fixant les attributions de compensation provisoire aux Communes membres de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné

Vu la délibération n°161-2017-161 du 4 mai 2017 portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et déterminant sa composition

Vu l'arrêté de la Présidente n°188-2017-188 du 13 juin 2017 nommant les délégués des Communes siégeant à la CLECT

Vu la délibération n°244-2017-244 du 7 septembre 2017 fixant les attributions de compensation définitive aux Communes membres de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour l'année 2017

Vu le règlement intérieur de la CLECT approuvé par ses membres en date du 24 juillet 2017

Vu le rapport de la CLECT du 22 mars 2018 fixant les attributions de compensation provisoire aux Communes membres de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné suite à transfert de compétence

Vu le rapport de la CLECT du 18 juin 2018 fixant les attributions de compensation provisoire aux communes suite à transfert et retour de compétences

Vu l'avis favorable de la CLECT du 19 juin 2018

Vu la délibération n°544-2018-162 de la Communauté de Communes Les Vals Du Dauphiné concernant l'approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au titre des compétences suivantes : SDIS – Poteaux incendie – Médiathèques communales – PLUI – GEMAPI

Madame le Maire, rappelle à l'Assemblée que le rapport de la CLECT a été communiqué par la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné

En conséquence, il propose l'approbation de ce rapport et du montant de l'attribution de compensation provisoire pour l'année 2018 pour les compétences suivantes : SDIS – Poteaux incendie – Médiathèques communales – PLUI – GEMAPI.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ⇒ **APPROUVE** le rapport de la CLECT.
- ⇒ **APPROUVE** le montant de l'attribution de compensation provisoire pour l'année 2018 tel que présenté dans le rapport.
- ⇒ **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

Questions diverses

- *Mise en place d'un défibrillateur*

Madame le Maire souhaiterait qu'un défibrillateur soit installé sur la commune et demande l'avis du conseil municipal. Après discussions, le conseil municipal souhaiterait en installer un vers la salle des fêtes de Doissin. Une décision sera prise lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

- *Organisation d'un vide grenier*

Le commerce souhaiterait que la commune organise un vide grenier à Doissin. Après échanges, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande mais reste à la disposition du commerce ou d'une association qui souhaiterait le faire.

- *Impayés loyers*

Le locataire est à jour de ses loyers.

- *Don du sang*

La remise des médailles pour le don du sang aura lieu le 9 novembre à la salle des fêtes de Doissin.

- *11 novembre*

La commune d'IZANO (Italie) sera présente à Doissin lors de la commémoration du 11 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 23 h 05.

Prochaine réunion : Mardi 9 octobre 2018 à 20h30 PLUi